

**L'action
communautaire
autonome :**
**Investir pour le
bien-être collectif**

R
ACA

— RÉSEAU QUÉBÉCOIS
DE L'ACTION
COMMUNAUTAIRE
AUTONOME



**MÉMOIRE
PRÉBUDGÉTAIRE
2025-2026**

À PROPOS

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome depuis 1996, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) représente 78 regroupements et organismes nationaux et rejoint au-delà de

4 500 organismes d'ACA, luttant partout au Québec pour une plus grande justice sociale. Grâce à son expertise et à celle de ses membres, il porte et amplifie la voix des organismes communautaires autonomes de tout le Québec.

1- Anciennement connu sous le nom du Comité aviseur de l'action communautaire autonome.



SOMMAIRE

À PROPOS	2
L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME, UN MOUVEMENT ENGAGÉ POUR LE BIEN-ÊTRE COLLECTIF	4
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	7
L'ACA EN UN CLIN D'ŒIL	11
FINANCEMENT À LA MISSION DE L'ACA	18
QUELLE SOCIÉTÉ VOULONS-NOUS?	30
CONCLUSION	37
RÉFÉRENCES	39
LISTE DES MEMBRES	41



L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME : UN MOUVEMENT ENGAGÉ POUR LE BIEN-ÊTRE COLLECTIF

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) représente et fait partie d'un vaste réseau d'organismes communautaires développé à travers la province, travaillant à améliorer les conditions de vie de la population et l'accès à leurs droits fondamentaux. Depuis plus de 60 ans, l'action communautaire autonome (ACA) perpétue son engagement à bâtir une société plus juste et à enrayer les causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La transformation sociale est au cœur même des fondements de ce mouvement social.

Aujourd'hui, les 4 500 organismes d'ACA sont portés par 54 000 travailleuses et travailleurs et 425 000 bénévoles et militant-e-s qui, à partir d'approches et de pratiques alternatives au réseau public, contribuent à renforcer le filet social québécois et la démocratie.

Mais les défis actuels du mouvement communautaire sont grands, reflétant les nombreuses crises sociales qui s'aggravent au Québec depuis des années et qui semblent atteindre un nouveau paroxysme. En effet, nous témoignons d'une augmentation impressionnante des problématiques sociales sur le terrain (et donc des besoins et des demandes), et ce, pour une tranche toujours plus importante de la population.

Tous les voyants sont au rouge :

- La pénurie de logements affecte maintenant toutes les régions du Québec et l'explosion du coût des loyers met à mal la capacité de payer de nombreux ménages locataires.
- L'itinérance et l'insécurité alimentaire gagnent du terrain de façon très inquiétante, et ce, partout au Québec.
- L'état des réseaux de santé, d'éducation et des services de garde éducatifs à l'enfance est précaire.

- Le soutien accordé aux organismes communautaires autonomes est insuffisant. Malgré l'explosion des besoins et l'épuisement des équipes, les conditions de travail restent précaires et les organismes dépendent de façon excessive au financement par projets et par ententes.
- Les programmes sociaux et les allocations financières spécifiques ne suffisent pas à permettre aux personnes en situation de vulnérabilité de sortir de la pauvreté et d'atteindre un niveau de vie décent.
- Les problèmes liés à la santé mentale n'ont jamais été aussi répandus, tant dans la jeunesse que chez les personnes âgées, où l'isolement et la détresse psychologique sont exacerbés.
- La montée fulgurante de l'intolérance et des discours haineux envers les personnes en situation de pauvreté, LGBTQIA2+, racisées, et issus de l'immigration met en péril une cohésion sociale déjà fragile.
- La persistance des discriminations et des inégalités liées aux genres et au sexe culminent encore trop souvent en violences et en féminicides.
- La crise écologique menace de manière jamais égalée la biodiversité et la survie même de l'humanité.

Le constat est clair : le filet social se désagrège et nous assistons à un recul grandissant de la justice sociale, notamment au niveau des inégalités socio-économiques et de l'accès à des services publics gratuits, universels et de qualité.

Ce contexte reflète toute l'importance de ce nouveau budget, qui devra donner un grand virage pour s'assurer que l'ensemble de la population québécoise puisse vivre dans la dignité et le respect de ses droits fondamentaux.

Comme l'a démontré la pandémie de COVID-19, nous savons que les crises sociales, économiques et écologique frappent de manière disproportionnée les femmes, les personnes ne vivant pas en couple, les locataires, les plus jeunes et les plus âgé·e·s, les personnes immigrantes, les personnes appartenant à une minorité, ainsi que les personnes en situation de handicap². Force est de constater que les actions gouvernementales ne parviennent pas à ce que la portion plus vulnérable de la population se sorte la tête de l'eau : elle est toujours la plus fragilisée.

Malgré une forte reprise économique à la suite de la pandémie, nos communautés font face à un nouveau sommet de la crise globale du système capitaliste. Et ce sont les organismes communautaires qui sont en première ligne pour accueillir la

2- Observatoire québécois des inégalités, [Les populations moins nanties pendant la pandémie : résultats de sondage](#), 2021.

détresse sociale qu'elle génère, y répondre par leurs interventions alternatives, et tenter, aux côtés des personnes, de reprendre du pouvoir par l'implication citoyenne et les mobilisations collectives.

Dans ce contexte, l'écart entre les besoins des organismes communautaires autonomes de première ligne et le financement gouvernemental ne cesse de croître. Conséquences : les conditions de travail ne suivent pas la hausse fulgurante du coût de la vie et l'épuisement est rampant, appauvrissant les travailleuses et travailleurs des organismes — ces mêmes personnes qui sont investies à enrayer la pauvreté du Québec.

Depuis les années 1960, nos organismes sont engagés dans une véritable transformation du Québec vers un bien-être collectif et une plus grande justice sociale. Avec les services publics et les programmes sociaux, l'action communautaire autonome est un de trois grands piliers du filet social québécois, donc une alliée de premier niveau du gouvernement pour aider à sortir le Québec des crises qu'il traverse.

Ce sont nos valeurs sociales qui sont en jeu aujourd'hui et qui doivent guider les orientations de ce nouveau budget provincial, c'est-à-dire l'entraide, la solidarité et l'inclusion, les fondements même de qui nous sommes comme société. Il s'agit plus que d'une simple décision budgétaire que le gouvernement doit prendre : nous prônons un véritable changement de vision pour l'avenir du Québec, où le filet social, les droits humains et la protection de l'environnement sont au cœur des politiques publiques.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION #1

Que le gouvernement du Québec investisse 2,6 G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome, et ce, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux.

RECOMMANDATION #2

Que le gouvernement du Québec instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes, selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

RECOMMANDATION #3

Que le gouvernement du Québec augmente le ratio du financement à la mission entre 80 à 100 % dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, notamment en transférant une partie des enveloppes destinées aux ententes de service et aux projets vers les enveloppes de la mission globale. Que ces transferts n'occasionnent pas d'interruption de financement.

RECOMMANDATION #4

Que le gouvernement rende prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux et que chacun d'entre eux mette en place un programme de soutien financier à la mission globale pour les organismes d'ACA.

RECOMMANDATION #5

Que le gouvernement du Québec adopte une loi robuste en action communautaire autonome, qui protégera l'autonomie des organismes communautaires et qui engagera le gouvernement à investir les ressources nécessaires pour accomplir pleinement leur mission. Que cette loi soit élaborée dans un esprit de transparence et de collaboration avec le mouvement de l'ACA.

RECOMMANDATION #6

Que le gouvernement du Québec :

- Augmente significativement le financement des services publics, afin d'en améliorer l'accessibilité et la qualité.
 - Élargisse la couverture publique des soins de santé et bonifie l'offre de services sociaux à la population.
 - Assure des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public.
- Augmente rapidement le revenu des ménages québécois à faible revenu en bonifiant les mesures de protection et de solidarité sociale et en élargissant leur accessibilité, notamment en se servant du crédit d'impôt pour solidarité pour permettre à tout le monde, au minimum, de couvrir ses besoins de base.
 - Établir ces bonifications en se basant notamment sur les situations particulières des populations à l'intersection de plusieurs formes d'oppression et déjà marginalisées.
- Réaliser la construction de logements sociaux afin qu'ils composent, d'ici 15 ans, au moins 20 % du parc locatif, ce qui implique le financement annuel d'au moins 10 000 logements sociaux et communautaires sous différentes formes (HLM, coopératives et OSBL d'habitation).

RECOMMANDATION #7

Que le gouvernement du Québec renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

RECOMMANDATION #8

Que le gouvernement du Québec adopte la Feuille de route Québec Zen du Front commun pour la transition énergétique (FCPÉ) pour orienter ses actions en matière de changement climatique, protection de la biodiversité et transition énergétique.

Notamment en :

- Garantissant la réalisation pleine et entière des droits directement menacés par les bouleversements climatiques et par les mesures de transition, particulièrement le droit à la santé, à la mobilité, au logement et à l'alimentation.
- Instaurant de robustes mécanismes de compensation pour éviter que les ménages à revenus modestes subissent les coûts des politiques environnementales plus durement que les mieux nantis.
- Transformant nos politiques économiques afin de réorienter massivement les flux d'investissement vers la transition juste, notamment par le biais de l'économie des communs et de l'économie sociale et solidaire.

RECOMMANDATION #9

Que le gouvernement du Québec améliore la progressivité de notre fiscalité en appliquant les mesures suivantes :

- Augmenter à 9 le nombre de paliers d'imposition.
- Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus nantis.
- Réinstaller la taxe sur le capital pour les banques.
- Imposer davantage les dividendes.
- Imposer 100 % des gains en capital.
- Augmenter les impôts des grandes entreprises à un taux de 13 %.
- Rendre le régime d'assurance-médicaments entièrement public.

L'ACA EN UN CLIN D'OEIL

POIDS ÉCONOMIQUE



Avec plus de 4 500 organismes, le mouvement communautaire autonome représente 1,6 % de l'ensemble des emplois au Québec³, ce qui équivaut à 54 000 travailleuses et travailleurs.



Pour 100 millions \$ investis dans le communautaire, ce sont 183,7 millions \$ qui sont injectés dans l'économie.



Pour ce même 100 millions \$, un PIB de 110 millions \$ est généré et 1900 emplois sont maintenus ou créés⁴.

3- CSMO-ÉSAC (Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire), Enquête Repères 2022, 2023.

4- Ruscio, Cristina et Mc Donald-Guimond, Julien, Étude de l'impact économique de Corporations de développement communautaire. Rapport final, AppEco 2021.

POIDS SOCIAL



Un·e Québécois·e sur quatre a bénéficié des services d'un organisme communautaire, pour lui-même ou un proche.⁵



En 2023, 51 % des organismes ont relaté une augmentation du nombre de personnes ayant utilisé leurs services par rapport à l'année précédente⁶.



Le réseau d'ACA est présent dans une grande quantité de secteurs :

- Santé et services sociaux
- Défense des droits humains
- Femmes
- Jeunes
- Aînés
- Famille
- Éducation, alphabétisation, lutte au décrochage scolaire et social, formation
- Médias
- Environnement
- Loisirs
- Développement social et économique
- Logement
- Immigration
- Coopération internationale
- Et bien plus encore!

5- L'Observateur, Image de l'action communautaire, Sondage auprès de la population du Québec, Été/Automne 2020.

6- Ibid, CSMO-ÉSAC, 2023.

IMPACTS SOCIAUX ET DÉMOCRATIQUES

C'est le besoin qui crée l'organisme : le besoin d'apprendre à lire et à écrire; de vivre avec un proche en situation de handicap; de trouver un emploi, un logement ou du répit; de réussir son année scolaire ou d'allaiter son bébé; de trouver la force d'en finir avec la consommation, la rue, la discrimination, la violence conjugale, et ainsi de suite. Et ce sont les personnes directement concernées par le besoin, enracinées dans leur communauté, qui exercent leur droit d'association en fondant un nouvel organisme, pour mettre en place des réponses adaptées. Des réponses qui auront généralement une double visée : une intervention rapide pour combler un besoin fondamental (ex : aide alimentaire, hébergement), puis une intervention collective, via la mobilisation sociale, pour agir sur les causes des problématiques (ex : souveraineté alimentaire, droit au revenu, logement sociaux).

Les activités des organismes d'ACA ne peuvent donc pas se fonder sur un principe de guichets de services, pour se limiter à une offre de palliatifs rapides à des problématiques sociales profondes, ni sur le projet du jour de bailleurs de fonds bien intentionnés : il s'agit plutôt d'un engagement de longue durée, ayant pour objectif d'éradiquer les causes structurelles des problèmes présents dans nos communautés et ce, avec les personnes principalement concernées. Notre mission fondamentale est la transformation sociale.

Depuis les années 1960, de nombreuses initiatives et mobilisations communautaires sont à l'origine d'importantes avancées dont bénéficient l'ensemble de la société québécoise :

- Les cliniques communautaires créées dans les années 1960 ont fortement inspiré la création du réseau des CLSC.
- Les garderies populaires créées dans différents quartiers de Montréal par les comités de parents dans les années 1970 ont été un modèle pour le réseau des centres de la petite enfance (CPE).
- Les organismes communautaires ont été parmi les premiers à offrir des services d'aide juridique aux personnes n'ayant pas les moyens de se

- payer un avocat, inspirant ainsi tout le modèle étatique de l'aide juridique.
- Le rôle central des organismes de défense des droits des personnes LGBTQIA2+ pour la légalisation du mariage et la constitution des familles entre conjoint·e·s de même sexe et pour la reconnaissance des droits des personnes trans.
 - Les actions des comités de locataires ayant mené à la construction de logements sociaux ou encore de coopératives ou d'OSBL d'habitation.
 - Les luttes historiques des groupes de femmes pour de nombreuses avancées, dont l'équité salariale, l'assurance parentale, les pensions alimentaires, la décriminalisation de l'avortement.
 - Les actions des associations de consommateurs ayant permis, par exemple, de briser nos contrats de téléphone cellulaire.
 - L'ajout des photos des candidat·e·s sur les bulletins de vote, suite aux pressions des groupes en alphabétisation.
 - La capacité des personnes mineures de siéger sur un conseil d'administration, en réponse à l'implication citoyenne dans les maisons de jeunes.
 - L'adoption d'une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, après de nombreuses années de mobilisation et de pressions politiques de groupes sociaux et communautaires.
 - L'abandon du projet de pipeline d'Énergie Est et de l'exploitation pétrolière sur Anticosti.
 - Et plus encore!

AUTONOME, ÇA VEUT DIRE QUOI?

Le respect de l'autonomie des organismes communautaires est le fondement premier de la politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, adoptée en 2001. Avec cette Politique, le gouvernement s'engage à :

« Assurer le respect de l'autonomie des organismes communautaires à déterminer leur mission, leurs orientations, leurs modes et leurs approches d'intervention, ainsi que leurs modes de gestion.⁷ »

Cette autonomie suppose une reconnaissance de la nature et des caractéristiques spécifiques à l'action communautaire autonome. Conformément à la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, chaque organisme communautaire doit répondre aux critères suivants :

- être un organisme à but non lucratif;
- être enraciné dans la communauté;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- et être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

Mais pour qu'il soit aussi considéré comme autonome, un organisme doit en plus :

- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- et être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

7- Gouvernement du Québec, « L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec », 2001.

Au-delà de ces critères, les organismes identifient et définissent plus précisément 6 dimensions à leur autonomie⁸:

- Autonomie de **fondement** (Qui on est)
- Autonomie de **pratiques** (Ce qu'on fait et comment)
- Autonomie de **financement** (Quels types de ressources)
- Autonomie de **gestion** (Comment on s'organise)
- Autonomie **politique** (Quelles prises de position publiques et comment)
- Autonomie d'**alliance** (Avec qui on s'associe)

C'est grâce à toutes les dimensions de leur autonomie que les réussites et les innovations foisonnent dans les organismes de ce secteur qui, malgré les défis et des moyens limités, gardent le cap sur la solidarité et la justice sociale.

Lorsqu'ils sont autonomes, les organismes communautaires sont en mesure de mettre en place des activités et des interventions flexibles et adaptées à chaque individu, un milieu qui développe un sentiment de confiance et d'appartenance, et des opportunités de reprise de pouvoir individuelle et collective. C'est en protégeant cette autonomie que nous créons un environnement agile, où les quelque 4 500 organismes d'ACA peuvent innover et s'adapter aux besoins changeants de la communauté.

Or, comme le dénonce le RQ-ACA dans une [lettre ouverte publiée le 9 septembre 2024](#), l'autonomie demeure fragile et est menacée de toutes parts. En effet, plus de 20 ans après l'adoption de la Politique de 2001, certaines pratiques ou comportements de la part des bailleurs de fonds ou des partenaires persistent à porter atteinte à l'autonomie des organismes communautaires.

Voici quelques exemples survenus en 2024 :

- La ministre de l'Habitation a exigé la suppression d'une page Web du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) visant à sensibiliser le public aux dysfonctionnements du Tribunal administratif du logement, sous peine de se faire retirer son

8- Observatoire de l'ACA, [L'autonomie des organismes d'ACA](#), 2023.

financement.⁹

- L'organisme Point de Rue, qui œuvre à Trois-Rivières pour les personnes en situation de rupture sociale, s'est vu imposer un bâillon par le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec qui a conditionné son financement à un contrôle de ses communications.¹⁰
- À Montréal, la Maison Benoît Labre, institution septuagénaire venant en aide aux personnes en situation d'itinérance, fait face à des menaces de relocalisation de son centre de jour sous prétexte de «problèmes de cohabitation» avec les gens du quartier. Ce centre déborde en raison de la crise de l'itinérance, la crise des opioïdes, la crise du logement et la crise du sous-financement des organismes communautaires. Autrement dit : il fait exactement ce pour lequel il reçoit des subventions.¹¹
- À Lévis, l'achalandage trop élevé de l'organisme Le 55, un refuge pour personnes en situation d'itinérance, a créé des enjeux de cohabitation avec les commerces. C'est pourquoi le maire de Lévis a négocié une entente avec le refuge pour une relocalisation et qu'il a ensuite fait voter un règlement interdisant aux ressources communautaires de s'installer dans le Vieux-Lévis.¹²

Nous insistons pour souligner que l'exercice de cette autonomie requiert des conditions favorables et ce, à plusieurs niveaux et de manière combinée, c'est-à-dire un financement à la mission suffisant et largement prépondérant face au financement par projet, une vitalité démocratique, l'indépendance de son conseil d'administration et l'absence d'ingérence par les bailleurs de fonds, les instances gouvernementales et les décideurs politiques.

9- CISION, Communiqué de presse du RCLALQ, 13 juin 2024.

10- Radio-Canada, Financement de Point de Rue : le ministère se défend, 13 août 2024.

11- La Presse, Montréal et Québec veulent relocaliser le centre de jour pour sans-abri, 20 août 2024.

12- Journal de Lévis, Changement de zonage dans une portion du Vieux-Lévis pour régler l'enjeu du 55, 24 septembre 2024.

FINANCEMENT À LA MISSION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

LE SOUS-FINANCEMENT : CONSÉQUENCE DU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Le financement gouvernemental, quoiqu'une importante source de revenus pour la majorité des organismes communautaires, demeure nettement insuffisant. Les sommes investies par le gouvernement dans les dernières années, bien que bénéfiques, ont été insuffisantes pour combler le sous-financement qui perdure depuis des années. Cette situation est le résultat d'un désengagement de l'État envers les organismes communautaires pendant près de quinze années consécutives entre 2008 et 2022. En effet, pendant ces années, aucun plan d'action gouvernemental n'est venu soutenir la mission des organismes d'action communautaire autonome provoquant ainsi une régression importante de la proportion des investissements dédiés en soutien à la mission globale. Par conséquent, le financement des organismes n'a pas suivi la courbe de croissance de l'inflation, ni la hausse de la demande de services, alors que les besoins de nos communautés ne cessent d'évoluer.

Le RQ-ACA souligne les efforts du gouvernement québécois qui ont mené à une augmentation de 10 % du montant alloué à l'action communautaire entre 2022 et 2023,¹³ conséquence du début de la mise en œuvre du nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 (PAGAC). **Cette augmentation des subventions depuis 2022 marque le début d'un rattrapage nécessaire, et c'est ainsi qu'elle doit être considérée, car on est loin de la manne.**

13- SACAIS, Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2022-2023, 2024, p. 6.

Malgré l'espoir suscité par le PAGAC 2022-2027, plusieurs secteurs du communautaire ont été laissés pour compte. Ce qui devait représenter un réengagement de l'État envers le milieu communautaire s'est avéré insuffisant pour agir face à la pénurie de main-d'œuvre et à l'augmentation fulgurante des besoins de la population, tout en demeurant silencieux sur l'indexation des subventions. Alors que dans le contexte social et économique actuel la population a augmenté considérablement son recours aux services et aux activités des organismes communautaires, la fragilité financière d'un grand pan du mouvement de l'ACA ne cesse de croître, faute de soutien approprié.

Cet état de fait provoque plusieurs conséquences importantes.

D'une part, un financement de base inadéquat compromet la capacité des organismes à réaliser leur mission sociale auprès de leur communauté. En ce sens, l'instabilité financière entrave la pérennité des activités et des services et génère des difficultés à garder un lien constant et soutenu avec la communauté.



77 % des organismes communautaires nécessitent un financement supplémentaire pour pouvoir réaliser pleinement leur mission.¹⁴

Selon l'Observatoire de l'ACA¹⁵, les besoins prioritaires à combler sont notamment :



L'embauche de personnel supplémentaire (83 % des organismes)



L'amélioration des conditions de travail (80 %)



La bonification des activités existantes (63 %)

14- Observatoire de l'ACA, Point de rupture. Impact de la crise de COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome, 2022.

15- Ibid., Observatoire de l'ACA, 2022

D'autre part, le sous-financement des organismes se traduit par une surcharge de travail pour les travailleurs et travailleuses, de l'épuisement, sans nouvelles embauches ni amélioration des conditions de travail. Il en résulte un exode vers d'autres secteurs d'emploi, surtout dans le réseau public, augmentant encore davantage la charge de travail des équipes en place.

- Le taux de roulement moyen est de 35 % au sein des organismes d'ACA, versus 9,1 % en moyenne pour les employeurs québécois.¹⁶
- Le salaire moyen dans l'ACA est considérablement en deçà du salaire québécois moyen,¹⁷ avec un écart de 42% pour les emplois à temps plein et 37% pour les emplois à temps partiel.
- Peu d'organismes peuvent offrir des avantages sociaux à leurs employé·e·s : la plupart n'a pas de régime de retraite (55 %) ni d'assurance collective (54 %) avec l'employeur.¹⁸
- La vaste majorité des personnes qui travaillent au sein d'organismes communautaires sont des femmes (66 %) qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires.¹⁹

16- Léouzon, Roxane, Recrutement ardu chez les employeurs à visée sociale, Le Devoir, 18 octobre 2023

17- Voir CSMO-ESAC, Enquête Repères 2002 et Statistique Canada, Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon la situation syndicale, données annuelles, date de diffusion : 2024-01-05

18- CSMO-ÉSAC (Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire), Enquête Repères 2022, 2023.

19- Ibid., CSMO-ESAC, 2023.

UN DÉFICIT D'INVESTISSEMENT PUBLIC À LA MISSION ESTIMÉ À 2,6 G\$

Pour que les organismes d'ACA puissent réaliser pleinement leur mission de transformation sociale et consolider leur capacité d'agir à travers des conditions de travail décentes, ils ont besoin d'un financement stable sous la forme d'un soutien à la mission globale, tel que spécifié dans la Politique de reconnaissance de l'action communautaire :

“

La participation du gouvernement au financement de la mission globale des organismes d'action communautaire autonome est un élément clé de la présente politique. C'est un enjeu majeur pour l'autonomie et la stabilité de cette catégorie d'organismes communautaires.²⁰

”

Or, les investissements supplémentaires nécessaires pour que l'ensemble des organismes d'ACA puissent réaliser leur mission avec des conditions de travail équivalentes à la moyenne québécoise est énorme. Il se chiffre à 2,6G\$.

C'est ce qui est ressorti de l'exercice réalisé par le RQ-ACA et ses membres, de 2020 à 2022, dans le cadre de l'élaboration d'un seuil plancher,²¹ c'est-à-dire du montant minimum que le gouvernement devrait financer pour la

20- Gouvernement du Québec, «L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec», 2001, p 26.

21- RQ-ACA, Seuil plancher du RQ-ACA. Méthode de calcul commune, 2024.

réalisation de la mission globale d'un organisme d'action communautaire autonome. Cette méthode de calcul se base sur une volonté d'atteindre la moyenne québécoise en matière de conditions de travail, et ce, afin d'offrir aux équipes des organismes d'ACA des conditions de travail dignes, comprenant notamment un régime de retraite et des assurances collectives.

Selon la méthode de calcul de seuil plancher adoptée en octobre 2022 par les membres du RQ-ACA, un organisme aurait besoin en moyenne de 7 employé·e·s à temps plein, selon un taux horaire moyen de 34,27\$/h. Le RQ-ACA estime que la masse salariale d'un organisme représenterait une proportion de 70%, alors que les frais d'activité seraient de 30%. Ainsi, le seuil minimum moyen qu'un organisme aurait besoin en soutien à la mission globale serait évalué à **805 726\$**.

Nombre moyen d'équivalent à temps plein (ETP)	Montant moyen par organisme	Montant total pour les 4 500 organismes	Investissements actuels	Investissements supplémentaires nécessaires (estimation)
7	805 726\$	3 625 767 000\$	1 008 313 725\$	2 617 453 275\$

La détermination du salaire et des avantages sociaux est basée sur les éléments suivants :

- Un salaire annuel brut basé sur un taux horaire de 34,27\$ et une semaine de travail de 35 heures
- Les charges sociales imputées à l'employeur : 12,982% au 1er janvier 2024
- Un fonds de frais de formation équivalent à 1% du salaire annuel brut
- Un fonds pour l'accessibilité en continu équivalent à 4% du salaire annuel brut, à l'exception des ressources en hébergement et refuges pour qui il s'élève à 15%
- Un fonds pour roulement du personnel et transfert de connaissances

équivalent à 1,2% du salaire annuel brut

- Une contribution de l'employeur au régime de retraite équivalente à 5% du salaire annuel brut
- Une contribution de l'employeur aux assurances collectives équivalente à 5% du salaire annuel brut

Le RQ-ACA a rendu publique une grille de calcul sur son site Web qui permet à tous les organismes d'évaluer leur besoin en financement supplémentaire, en fonction du besoin en personnel et du pourcentage de son budget accordé à ce poste.²²

RECOMMANDATION #1

Que le gouvernement du Québec investisse 2,6 G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome, et ce, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux.

INDEXATION ADÉQUATE DES SUBVENTIONS

Malgré l'impact considérable de l'augmentation du coût de la vie sur les organismes, très peu de programmes de financement à la mission prévoient une indexation annuelle des subventions et, quand ils le sont, ceux-ci sont indexés selon l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Cette méthode d'indexation présente deux lacunes. D'une part, elle ne permet pas aux organismes communautaires de connaître à l'avance le montant de leur subvention, ce qui nuit à leur capacité de prévoir un budget. D'autre part, elle n'est pas en lien avec les coûts réels des organismes, dont une grande partie est consacrée à la masse salariale. En

22- Ibid. RQ-ACA.

somme, les organismes d'ACA sont des employeurs, donc l'indexation selon l'IPC est insuffisante et inadaptée.

En mars 2024, à l'initiative de la Table des regroupements provinciaux et organismes communautaires et bénévoles du Québec (TRPOCB)²³, une équipe de chercheur·e·s du Département des sciences comptables de l'École des sciences de la gestion, à l'Université du Québec à Montréal, a proposé un outil d'indexation des subventions²⁴ mieux adapté aux réalités et aux coûts de fonctionnement des organismes communautaires.

Ce nouvel outil, fondé sur une analyse des états financiers de quelque 400 organismes communautaires et baptisé Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), englobe deux indicateurs : la rémunération hebdomadaire moyenne pour la partie salariale (moyenne de 67 % des coûts de fonctionnement) et l'IPC pour les coûts non salariaux (moyenne de 33 %).

En comparaison avec l'IPC, l'ICFC permettrait d'offrir une indexation adéquate aux organismes qui sont sur une courbe d'appauvrissement depuis des années. Pour le gouvernement, la différence entre les deux méthodes de calcul équivaut à une augmentation moyenne de seulement 1 % par année.

RECOMMANDATION #2

Que le gouvernement du Québec instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes, selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

MOINS DE PROJETS, PLUS DE MISSION!

À ce jour, la grande majorité des organismes d'ACA (4 322, selon les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2024) sont financés avec un

23- TRPOCB, L'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire.

24- UQAM et TRPOCB, Création d'un outil d'indexation des subventions.

soutien à la mission globale du gouvernement du Québec, pour un total de 1,8 G\$ investis par 15 entités ministérielles et 10 organismes gouvernementaux en 2022-2023.

Voici la répartition du financement accordé aux organismes communautaires :

SOUTIEN EN APPUI À LA MISSION GLOBALE	ENTENTES DE SERVICE	PROJETS PONCTUELS	SOUTIEN PONCTUEL COVID
Soutien de 1 008 313 725 \$ = 56,7%	Soutien de 497 744 344 \$ = 28,0%	Soutien de 265 618 584 \$ = 14,9%	Soutien de 745 023 \$ = 0,05%
Variation de 147 805 973 \$ = 17,2%	Variation de 10 819 564 \$ = 2,2%	Variation de 25 838 520 \$ = 10,8%	Variation de -14 539 035 \$ = -95,1%
27 programmes	18 programmes	63 programmes	3 ministères
4 571 organismes	1 817 organismes	2 347 organismes	180 organismes

Source : [SACAIS. Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2022-2023, p. 7](#), données ajustées par le RQ-ACA.

Une extrapolation à partir des données du CSMO-ÉSAC nous permet de constater que **le financement du gouvernement du Québec en soutien à la mission globale ne représente qu'entre 27% et 34% des frais totaux des organismes d'ACA**. Cela signifie que le milieu communautaire se finance principalement par projet, par ententes de services ou par des activités d'autofinancement tels que les dons ou le développement de volets d'économie sociale et ce, dans une proportion variant entre 66 et 73%.

En raison de l'insuffisance du financement gouvernemental à la mission, les organismes doivent donc consacrer du temps précieux à la recherche d'autres sources qui se traduisent souvent en financement par projets. Or, ce type de financement est grandement énergivore en termes de reddition

de comptes et crée une instabilité pour les équipes de travail. Il ne permet pas par ailleurs l'agilité nécessaire pour agir de manière efficace et adaptée pour répondre aux besoins singuliers des communautés dans lesquelles les organismes sont ancrés, notamment en contexte de crise.

Contrairement au financement par projet, qui répond à des besoins temporaires ou vise des activités très ponctuelles, le financement à la mission globale permet d'assurer la pérennité des activités qui ont fait leurs preuves, d'engager et de maintenir en poste du personnel qualifié, et d'offrir l'autonomie dont les organismes ont besoin pour déterminer la meilleure façon d'intervenir. Dans le cadre d'une recherche visant à documenter l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les organismes communautaires, l'Institut de recherche et de d'informations socioéconomiques (IRIS) souligne à ce sujet que « les groupes communautaires du Québec s'en sortent généralement mieux qu'ailleurs au Canada grâce à leur modèle de financement basé sur le financement à la mission²⁵ », notamment en raison de l'autonomie que ce type de financement permet.

Bien que la proportion du financement total accordé en soutien à la mission globale ait connu une certaine augmentation (passant de 53,1 % en 2021-2022 à 56,7 % en 2022-2023), la portion attribuée au financement par projet (14,9 %) n'a jamais été aussi élevée depuis 2001,²⁶ et ce, malgré que 2022-2023 soit aussi la première année de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

Or, la Politique de reconnaissance de l'action communautaire est explicite quant à l'importance du financement en appui à la mission globale des organismes d'ACA : celle-ci « constituera une portion prépondérante du financement global accordé par le gouvernement au milieu communautaire²⁷ ». Avec une proportion de moins de 60 %, nous sommes véritablement loin du compte.

25- IRIS, Effet de la crise sanitaire sur le milieu communautaire, 2021.

26- RQ-ACA, «Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire 2001-2022 à 2022-2023», 2024.

27- Gouvernement du Québec, «L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec», 2001, p. 25.

RECOMMANDATION #3

Que le gouvernement du Québec augmente le ratio du financement à la mission entre 80 à 100 % dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, notamment en transférant une partie des enveloppes destinées aux ententes de service et aux projets vers les enveloppes de la mission globale. Que ces transferts n'occasionnent pas d'interruption de financement.

De plus, en 2001, le gouvernement du Québec s'était engagé à :

« faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome [réf. : soutien à la mission globale] soit généralisé dans les ministres et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome.²⁸»

On constate toutefois que cet engagement n'a toujours pas été rempli. Selon les dernières données disponibles (2022-2023), sept organismes gouvernementaux n'offrent aucun programme de financement à la mission globale :

- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées du Québec
- Secrétariat aux aînés
- Secrétariat à la condition féminine
- Secrétariat à la région métropolitaine
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Secrétariat à la jeunesse

Enfin, nous avons identifié cinq ministères qui n'offrent aucun soutien financier aux organismes communautaires :

- Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

28- Ibid., Gouvernement du Québec, 2001, p. 27.

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Enseignement supérieur
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- Ministère du Tourisme

RECOMMANDATION #4

Que le gouvernement rende prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux et que chacun d'entre eux mette en place un programme de soutien financier à la mission globale pour les organismes d'ACA.

UNE LOI EN ACA POUR CONSOLIDER LES ENGAGEMENTS

Si l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire en 2001 a été bénéfique et stabilisatrice pour le milieu, force est de constater qu'elle ne suffit pas à assurer le respect des engagements gouvernementaux ni à assurer un soutien adéquat qui réponde à l'évolution des besoins des organismes d'action communautaire autonome.

De plus, entre 2000 et 2008, alors que le gouvernement déployait son premier Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC 2004-2007), la croissance annuelle moyenne du financement à la mission était de 9,5%. Entre 2008 et 2022, le gouvernement n'a pris aucun engagement significatif envers l'action communautaire autonome. Ainsi, la croissance annuelle moyenne du financement à la mission est passée à seulement 4,4%. Après près de 15 ans de laisser-aller, il n'est pas étonnant que les investissements demandés par le milieu communautaire soient aussi élevés.

Il est impératif que l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux participent à ce redressement financier et que les engagements du gouvernement se renouvellent tous les 5 ans, via un Plan d'action gouvernemental en action communautaire. Seule une loi peut nous donner

cette garantie.

C'est pourquoi nous poursuivons nos efforts pour que le gouvernement consolide ses engagements par le biais d'une loi en action communautaire autonome.

Une loi en action communautaire autonome doit, d'une part, renforcer les grands principes de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire de 2001. Elle pourrait ainsi, par exemple, reconnaître de manière concrète l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome, en ayant le pouvoir de faire respecter les limites et la distance critique qui doit exister entre les bailleurs de fonds et les organismes, pour proscrire toute forme d'ingérence.

D'autre part, elle doit assurer la mise en œuvre de plans d'action gouvernementaux tous les cinq ans (PAGAC), ceux-ci étant les meilleurs moyens d'engager l'État québécois à injecter des investissements supplémentaires annuels en soutien à la mission globale, stables et prévisibles.

Enfin, elle doit accorder aux organismes d'ACA un statut juridique spécifique, basé sur la participation citoyenne et sur les 8 critères de l'ACA et ce, afin de leur permettre de pouvoir mieux se distinguer des autres types d'OSBL ou d'entreprises.

RECOMMANDATION #5

Que le gouvernement du Québec adopte une loi robuste en action communautaire autonome, qui protégera l'autonomie des organismes communautaires et qui engagera le gouvernement à investir les ressources nécessaires pour accomplir pleinement leur mission. Que cette loi soit élaborée dans un esprit de transparence et de collaboration avec le mouvement de l'ACA.

QUELLE SOCIÉTÉ VOULONS-NOUS?

FILET SOCIAL

RENFORCER LES SERVICES PUBLICS ET LES PROGRAMMES SOCIAUX

En tant que signataires des principaux traités et conventions internationaux relatifs aux droits économiques et sociaux, l'État québécois a la responsabilité de s'assurer que toutes ses interventions, notamment les actions fiscales et budgétaires du gouvernement, favorisent le bien-être collectif des générations actuelles et futures.

Notre filet social, composé principalement des services publics, des programmes sociaux et des organismes communautaires, a été dangereusement affaibli par la recherche d'économies au fil des dernières années, aux dépens des principes fondamentaux qu'ils sont censés incarner, à savoir l'accessibilité, la qualité, l'universalité et la gratuité. Le réseau public craque de partout, et ces débordements ont des répercussions majeures sur les organismes communautaires.

En effet, ceux-ci sont de plus en plus amenés à pallier la dégradation des services publics et des programmes sociaux en agissant dans l'urgence — ce qui les éloigne de leur mission première de transformation sociale, soit d'intervenir sur les causes structurelles des problématiques observées. Avec l'accroissement des inégalités et les besoins de base de la population qui augmentent, les organismes d'action communautaire autonome sont ainsi pressurisés — et ce, alors qu'ils étaient déjà mis rudement à l'épreuve par les impacts de la pandémie.

La centralisation, la bureaucratisation et la privatisation du réseau de la santé et des services sociaux, vers lesquels tend le gouvernement, ne font qu'empirer les choses. Ancrées dans une vision néolibérale, ces «fausses solutions» à la crise des services publics s'appuient sur une prémisse marchande voulant que l'aide offerte aux personnes est une marchandise soumise à la logique du profit, du marché et du service à la clientèle. Il s'agit d'un paradigme dangereux qui fait reculer le Québec à vitesse grand V.

Nous enjoignons le gouvernement à adopter l'approche contraire et de considérer les services publics et les programmes sociaux comme des mécanismes permettant d'agir en faveur du respect des droits fondamentaux.

RECOMMANDATION #6

Que le gouvernement du Québec :

- Augmente significativement le financement des services publics, afin d'en améliorer l'accessibilité et la qualité.
 - Élargisse la couverture publique des soins de santé et bonifie l'offre de services sociaux à la population.
 - Assure des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public.
- Augmente rapidement le revenu des ménages québécois à faible revenu en bonifiant les mesures de protection et de solidarité sociale et en élargissant leur accessibilité, notamment en se servant du crédit d'impôt pour solidarité pour permettre à tout le monde, au minimum, de couvrir ses besoins de base.
 - Établir ces bonifications en se basant notamment sur les situations particulières des populations à l'intersection de plusieurs formes d'oppression et déjà marginalisées.
- Réaliser la construction de logements sociaux afin qu'ils composent, d'ici 15 ans, au moins 20 % du parc locatif, ce qui implique le financement annuel d'au moins 10 000 logements sociaux et communautaires sous différentes formes (HLM, coopératives et OSBL d'habitation).

NON À L'AUSTÉRITÉ, LA PRIVATISATION ET LA TARIFICATION!

Notre gouvernement a les moyens de renforcer le filet social, mais il doit faire le choix politique et idéologique de mieux redistribuer la richesse collective à cette fin. Les récentes baisses d'impôts, qui nous priveront pour les cinq prochaines années d'environ 9 milliards de dollars, conjuguées à la cible péremptoire de retour au déficit zéro d'ici 2027-2028, ne feront que creuser la fracture sociale dans laquelle s'engouffre notre province.

Parallèlement, ces mêmes derniers budgets n'ont pas réussi à combler les manques à gagner en éducation et en santé. Ils n'ont pas réussi non plus à répondre adéquatement à la crise du logement et l'insécurité alimentaire, malgré tous les signaux d'alarme lancés par les experts et les mouvements sociaux.²⁹ Nos services publics et nos programmes sociaux, pris dans le cercle vicieux des crises internes, des coupures et des réformes gouvernementales, alimentent une perte de confiance de la population en la capacité de l'État à gérer ces services pourtant essentiels.

Il est important de souligner que cette austérité a été imposée aux services directs à la population et ne s'est pourtant pas appliquée aux dépenses en infrastructures ni aux subventions aux entreprises. Elle a plutôt contribué, en parallèle, au développement de services de santé et d'éducation privés pour des citoyen·ne·s de « première classe » (dont profitent les mieux nantis) qui ne sont pas particulièrement touchés par la dégradation du système public. Que l'on soit riche ou pauvre, l'éducation, la santé, l'alimentation, le transport, l'eau, l'énergie sont des services essentiels qui doivent demeurer accessibles à tou·te·s, indépendamment de leur capacité à payer.

Le mouvement communautaire est donc très inquiet, alors que se pointe à l'horizon le fantôme d'une nouvelle phase d'austérité budgétaire, évoquée à plusieurs reprises à mots semi-voilés par le ministre des Finances : cela viendrait étouffer un filet social déjà à bout de souffle.

29- FRAPRU, [Lutter contre les crises ne passe pas par la privatisation de l'aide au logement](#), 2022.

RECOMMANDATION #7

Que le gouvernement du Québec renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE

Selon de nombreuses organisations à l'échelle mondiale et nationale, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNESCO, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et l'administratrice en chef de la santé publique du Canada (ACSP), les conséquences de la crise climatique représentent la plus grande menace à la santé actuelle et future de la population. De plus, comme le rapport de l'INSPQ³⁰ le met en évidence, cette crise est un accélérateur et un amplificateur des inégalités sociales, car les populations directement touchées par ces inégalités et par les conséquences des bouleversements climatiques sont sensiblement les mêmes.

Ainsi, à l'instar de la toute récente crise de la Covid-19, les bouleversements climatiques accentuent les écarts de santé entre les groupes sociaux, produisant un impact disproportionné sur les personnes déjà en situation de précarité. Dans ce contexte, les enjeux de pauvreté, d'écologie et de démocratie sont inévitablement liés. Les luttes visant l'amélioration des conditions de vie, l'avancement et le respect des droits de la personne sont ainsi en interdépendance avec la lutte écologiste. Il est ainsi urgent et nécessaire que le gouvernement québécois raffermisse sa volonté de lutter contre la crise socioclimatique, et parallèlement qu'il renforce le financement de l'ensemble du filet social pour faire face aux effets de la dégradation de la santé climatique sur les individus.

30- INSPQ, [Pour une transition juste : tenir compte des inégalités sociales de santé dans l'action climatique](#), 2023.

Cette posture est partagée par une large coalition d'organismes environnementaux, syndicales et communautaires, rassemblée au Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ)³¹ ayant développé des solutions concrètes pour faire face aux bouleversements climatiques tout en bâtissant des communautés résilientes face aux mesures de transition.

RECOMMANDATION #8

Que le gouvernement du Québec adopte la Feuille de route Québec Zen du Front commun pour la transition énergétique (FCPÉ) pour orienter ses actions en matière de changement climatique, protection de la biodiversité et transition énergétique.

Notamment en :

- Garantissant la réalisation pleine et entière des droits directement menacés par les bouleversements climatiques et par les mesures de transition, particulièrement le droit à la santé, à la mobilité, au logement et à l'alimentation.
- Instaurant de robustes mécanismes de compensation pour éviter que les ménages à revenus modestes subissent les coûts des politiques environnementales plus durement que les mieux nantis.
- Transformant nos politiques économiques afin de réorienter massivement les flux d'investissement vers la transition juste, notamment par le biais de l'économie des communs et de l'économie sociale et solidaire.

31- Front commun pour la transition énergétique (FCPÉ), [Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité – Version 2.0](#), Novembre 2020.

JUSTICE FISCALE

L'heure est au renforcement du financement des principales missions de l'État. La vision économique du gouvernement doit être fondée sur la notion de bien-être collectif. Pour ce faire, elle doit inclure des solutions fiscales progressistes. L'État québécois a les moyens de renforcer notre filet social, mais il doit faire le choix politique d'utiliser la richesse collective à cette fin.

Depuis les années 1980, nos acquis sociaux s'érodent et notre filet social a été progressivement démantelé. Parallèlement, les gouvernements ont multiplié les baisses d'impôt et les cadeaux fiscaux. En privilégiant les mesures qui favorisent en premier lieu les plus riches et les entreprises tout en maintenant un régime fiscal qui valorise l'évitement fiscal et qui ferme les yeux sur l'évasion fiscale, l'État a détourné des milliards de dollars des finances publiques. En faisant ce choix, il s'est privé des ressources qui lui auraient pourtant permis de préserver et de renforcer notre filet social pour mieux lutter contre les inégalités et les crises que nous vivons actuellement, dont les pandémies mondiales et la crise climatique.

Joignant sa voix à celle de la Coalition Main rouge, le RQ-ACA propose différentes mesures visant à améliorer la fiscalité des particuliers et l'imposition des entreprises.

La Coalition Main rouge regroupe des organisations syndicales, féministes, communautaires et populaires depuis l'automne 2009 pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité, services qui sont indispensables pour le respect et la réalisation des droits humains pour tous et toutes. Elle propose 20 mesures permettant de récupérer une partie de l'argent collectif qui nous échappe actuellement, totalisant environ 14 milliards \$ annuellement.³²

32- Coalition Main rouge, +10 Milliards de solutions, 2021.

RECOMMANDATION #9

Que le gouvernement du Québec améliore la progressivité de notre fiscalité en appliquant les mesures suivantes :

- Augmenter à 9 le nombre de paliers d'imposition.
- Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus nantis.
- Réinstaller la taxe sur le capital pour les banques.
- Imposer davantage les dividendes.
- Imposer 100 % des gains en capital.
- Augmenter les impôts des grandes entreprises à un taux de 13 %.
- Rendre le régime d'assurance-médicaments entièrement public.

CONCLUSION

Le Québec d'aujourd'hui fait face à de multiples crises (sociales, migratoires, écologiques, économiques, démographiques et climatiques) qui exigent une remise en question en profondeur de nos politiques sociales et des investissements ciblés de la part du gouvernement. L'ampleur de ces crises et le recul grandissant de la justice sociale, doivent dessiner les contours d'un nouveau modèle économique et guider les orientations gouvernementales dans les prochains mois et années.

Ce contexte reflète toute l'importance de ce nouveau budget, qui devra donner un grand virage pour s'assurer que l'ensemble de la population québécoise puisse vivre dans la dignité et le respect de ses droits fondamentaux.

Présent sur l'ensemble du territoire québécois et rejoignant toutes les tranches de la population, le mouvement de l'ACA occupe une place de choix pour mettre en lumière les grands enjeux de société. En tant que véhicules de transformation sociale dans un contexte de crises sans précédent, les organismes communautaires font partie des leviers dont dispose la société pour assurer la suite du monde.

Depuis maintenant plus de 60 ans, les organismes influencent positivement la vie de millions de personnes, incarnant et concrétisant les valeurs d'entraide, de solidarité, d'équité et de respect de l'autre dans leur action quotidienne.

Le RQ-ACA fait front commun avec les 4 500 organismes d'action communautaire autonome pour demander le rehaussement du financement à la mission globale et le redressement du filet social québécois à travers des réinvestissement massifs dans les services publics, les programmes sociaux et la transition écologique.

Le gouvernement a les moyens de lutter contre les inégalités sociales et vers une transition écologique juste. Pour ce faire, il doit s'engager à la mise en place de solutions fiscales progressistes faisant écho à une plus grande

équité sociale, en choisissant de renforcer son filet social pour protéger et soutenir les personnes et les communautés plus vulnérables.

De plus, l'autonomie des organismes, premier fondement de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire de 2001, est nécessaire avant tout au regard des populations par et pour qui ces organismes militent et travaillent. Lorsqu'ils sont autonomes, les organismes d'ACA peuvent agir pleinement dans la transformation sociale du Québec vers un plus grand bien-être collectif. Cette autonomie, unique au monde et éprouvée, nous devons la renforcer et la protéger par l'entremise d'une nouvelle loi sur l'action communautaire autonome.

Il est fondamental de considérer les réalités des différents groupes défavorisés dès la conception du prochain budget provincial et de consolider les mailles du filet de soutien autour de ces personnes, dont l'ACA, les services publics et les programmes sociaux font partie. C'est seulement ainsi que le gouvernement pourra lutter simultanément contre les inégalités sociales.

RÉFÉRENCES

Agence de la santé publique du Canada, *Ce que nous avons entendu : perspectives sur les changements climatiques et la santé publique au Canada*, 2023.

Coalition Main rouge, *10 milliards de solutions pour une société plus juste*, 2021.

Couturier, Eve-Lyne et Maxim Fortin, *Effets de la crise sanitaire sur le milieu communautaire. Portrait de la situation pour les organismes communautaires du Québec*, IRIS, mai 2021.

CSMO-ÉSAC (Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire), *Enquête Repères 2022*, 2023.

FRAPRU, *Lutter contre les crises ne passe pas par la privatisation de l'aide au logement*, 2022.

Front commun pour la transition énergétique (FCPÉ), *Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité – Version 2.0*, novembre 2020.

Gendron, Denis, PH. D., CPA, Auditeur, Papirakis, Rachel, PH. D., CPA, Auditrice, *Création d'un outil d'indexation des subventions adapté aux coûts de fonctionnement des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux*, Département des sciences comptables, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, 2023.

Gouvernement du Québec, *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001.

INSPQ, *Pour une transition juste : tenir compte des inégalités sociales de santé dans l'action climatique*, 2023.

Léouzon, Roxane, *Recrutement ardu chez les employeurs à visée sociale*, Le Devoir, 18 octobre 2023.

L'Observateur, *Image de l'action communautaire, Sondage auprès de la population du Québec*, Été/Automne 2020.

L'Observatoire de l'ACA, L'Autonomie des organismes d'ACA : définition et facteurs d'influence (cahier synthèse), octobre 2023.

L'Observatoire de l'ACA, Point de rupture. Impact de la crise de COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome, 2022.

Observatoire québécois des inégalités, Les populations moins nanties pendant la pandémie : résultats de sondage, 2021.

OIT, Pourquoi la protection sociale est essentielle pour protéger les plus vulnérables du monde des impacts de la crise climatique, 2024.

Ruscio, Cristina et Mc Donald-Guimond, Julien, Étude de l'impact économique de Corporations de développement communautaire. Rapport final, AppEco 2021.

RQ-ACA, Seuils planchers de l'ACA. Méthode de calcul commune pour les besoins en financement globale des organismes d'action communautaire autonome, nouvelle édition 2023.

RQ-ACA, Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2022-2023, novembre 2024.

SACAIS, Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2022-2023, 2024.

Statistique Canada, Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon la situation syndicale, données annuelles, date de diffusion : 2024-01-05.

Statistiques Québec, Rémunération horaire moyenne des personnes salariées selon le sexe, Québec, 2023.

TRPOCB, L'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire : une revendication pour vraiment maintenir nos capacités d'action, date de consultation : 2025-01-31.

UNESCO, Changeons les esprits, pas le climat : l'UNESCO se mobilise face à la crise climatique, 2019.

UN RÉSEAU FORT DE SES 78 MEMBRES

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
- Association des grands-parents du Québec
- Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
- Association des haltes-garderies communautaires du Québec
- Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec
- Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs
- Association féministe d'éducation et d'action sociale
- Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
- Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées
- Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité
- Association des grands-frères et grandes-soeurs du Québec
- Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
- Coalition des associations de consommateurs du Québec
- Coalition féministe contre les violences faites aux femmes
- Coalition des organismes communautaires autonomes de formation
- Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA
- Coalition des tables régionales d'organismes communautaires
- Coalition Interjeunes
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- Confédération des organismes familiaux du Québec

- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
- Conseil national des chômeurs et chômeuses
- Conseil québécois du loisir
- Conseil québécois LGBT
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- Fédération des femmes du Québec
- Fédération des locataires d'habitations à loyer modiques du Québec
- Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec
- Fédération du Québec pour le planning des naissances
- Fédération GymnO du Québec
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Fédération québécoise des organismes communautaires famille
- Front d'action populaire en réaménagement urbain
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec
- L'R des centres de femmes du Québec
- Ligue des droits et libertés
- Literacy Quebec
- Mouvement allaitement du Québec
- Mouvement autonome et solidaire solidaire des sans-emploi
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
- Mouvement pour l'autonomie dans l'enfancement
- Mouvement pour une démocratie nouvelle
- Migraine Québec
- Piétons Québec
- Regroupement des auberges du cœur du Québec
- Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
- Regroupement des cuisines collectives du Québec
- Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec
- Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Regroupement des organismes communautaires québécois de

- lutte au décrochage
- Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue
- Regroupement des organismes en défense collective des droits
- Regroupement des organismes Espace du Québec
- Regroupement des popotes roulantes du Québec
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
- Regroupement Naissances Respectées
- Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes
- Relais-Femmes
- Réseau Accorderie
- Réseau Avant de craquer CAP santé mentale
- Réseau communautaire en santé mentale
- Réseau des centres de ressources périnatales du Québec
- Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec
- Réseau québécois des groupes écologistes
- Réseau québécois des OSBL d'habitation
- Société québécoise de la déficience intellectuelle
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
- Table nationale des corporations de développement communautaire
- Trajectoire Québec
- Union des consommateurs



RQ-ACA

La Maison Parent-Roback
469 rue Jean-Talon O., bureau 103,
Montréal Québec H3N 1R4
Téléphone : 514 845-6386
info@rq-aca.org

